

Procédure examens à destination des étudiants

Année universitaire 2021-2022

Suite à la CFVE du 13 octobre 2021, il a été décidé que : "Pour l'année universitaire 2021-2022, les examens seront organisés en distanciel, selon les modalités : jours de révisions puis alternance jour examen/jour de révision. Les examens pourront se faire avec les notes de cours, la complexité des sujets proposés devra être adaptée en conséquence par les enseignants. L'école mettra à disposition une salle dédiée pour les étudiants qui souhaiteraient venir sur place."

Trois types d'examens sont possibles :

- en temps limités ;
- devoirs maison ;
- contrôle continu.

1. Examens en temps limités

Ils auront lieu en distanciel sur le même modèle que l'année 2020-2021 avec :

- une séance de questions/réponses via Zoom de 10 minutes avec l'enseignant ;
- un dépôt de copie sur Moodle (sauf indication contraire de l'enseignant).

À noter : les copies n'excéderont pas 5000 caractères espaces compris. Il est possible d'utiliser ses notes de cours. Une alternance un jour d'épreuve/un jour de révision a été mis en place.

1.1. Conditions pratiques

Aide matérielle ou environnement propice aux examens

Les étudiants concernés bénéficieront d'une salle. Il convient de se signaler à la scolarité.

1.2. Tiers temps

Les étudiants concernés bénéficieront de **40 minutes supplémentaires**. Le dépôt de la copie ne se fera pas sur Moodle mais **par mail** à sa/son gestionnaire de scolarité et nathalie.guerrois@paris-est.archi.fr en copie.

Un étudiant, qui bénéficie d'un tiers temps et qui peut suivre les épreuves à distance, **n'est pas tenu de venir à l'école**.

1.3. Composition des copies

Il n'est pas possible de composer sa copie directement dans Moodle. L'étudiant doit utiliser un logiciel de traitement de textes (Word, OpenOffice).

Sur la copie :

- Indiquer en haut votre NOM + Prénom
- Enregistrer le fichier comme le modèle :
NOM_Prenom_Examen_Nomdel'enseignant_Annéed'etude
MARTIN_Pierre_Examen_Voutay_1A

Remarque : avant l'envoi ou le dépôt de votre copie, pensez à vérifier le document que vous envoyez (dans sa mise en forme, page blanche, etc.) avant votre dépôt.

Attention, toute copie qui ne serait pas correctement renommée ne sera pas transmise à l'enseignant pour correction.

1.4. Dépôts des copies

Les étudiants disposent de **15 minutes pour déposer leur copie sur Moodle** (sauf indication contraire de l'enseignant) à l'issue de l'épreuve. **Après ce délai, sans prise de contact avec leur gestionnaire de scolarité pour témoigner d'un problème, la copie ne sera pas acceptée.**

Pour les tiers temps, l'examen se déroule comme suit :

- 2 heures de composition
- + 40 minutes de tiers-temps
- + 15 minutes de délai pour déposer sa copie.

Remarque : en amont de la période des examens, il est vivement recommandé de tester la connexion à Moodle. À noter que la scolarité n'a pas accès à Moodle. En cas de difficulté de connexion ou d'inscriptions pédagogiques dans Moodle, merci de contacter nathalie.guerrois@paris-est.archi.fr.

2. Devoirs maison

La date de rendu, les modalités et le sujet sont communiqués aux étudiants par les enseignants. Les attendus ne doivent pas dépasser 5000 caractères espaces compris.

3. Contrôle continu

Les étudiants sont évalués selon les modalités définies par leur enseignant (en dehors de la période d'examen de 1ère session).

Rappel des dates d'examen :

	1 ^{ère} session*	Remise des notes (date indicative)	2 ^{ème} session	Remise des notes (date indicative)
1A	Du 06/12/2021 au 17/12/2021	05/01/2021	Du 18 au 21/01/2022	31/01/2022
2A	Du 06/12/2021 au 17/12/2021	05/01/2022	Du 16 au 18/02/2021	28/02/2022
3A	Du 03/01/2022 au 12/01/2022	25/01/2022	Du 09 au 11/02/2022	28/02/2022
3AA	Les 27/28 janvier et 03/04 février 2022	16/02/2022	A définir en fonction des résultats	A définir

* Hors contrôle continu

Contacts utiles :

Référente Moodle : nathalie.guerois@paris-est.archi.fr

Gestionnaire de scolarité (1^{ère} année) : cedric.lucchini@paris-est.archi.fr

Gestionnaire de scolarité (2^{ème}, 3^{ème} année formation initiale et apprentissage) :
helena.antablian@paris-est.archi.fr

Gestionnaire de scolarité (master) : sylvie.faye@paris-est.archi.fr